



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°29/2023

Date convocation : 05/04/2023
Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI – Agnès VRINAT JEANNEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Martinho DE PASSOS - Paul MARTIN - Thierry FERRAND -

Procuration (s) : - Régis COMBERNOUX à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER – Olivier MORICEAU – Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Véronique FONTENEAU

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2023 - SCE EAU ASSAINISSEMENT – M49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L. 2121-29 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives et les articles L.1612-4 et L1612-11 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n°20 – Affectation de résultat 2022 du budget service Eau et Assainissement M49, prise en séance du 28/02/2023 ;

Vu la délibération n°21 – Budget 2023 service Eau et Assainissement M49, prise en séance du 28/02/2023 ;

Vu la maquette budgétaire 2023 service Eau et Assainissement M49, transmise le 03/03/2023 en préfecture,

Considérant les observations faites par le contrôle de légalité de la préfecture du Gard, par mail du 15 mars 2023.

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget 2023 service Eau et Assainissement M49.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18/4/2023

ID : 030-213003064-20230412-292023-DE

2023/03

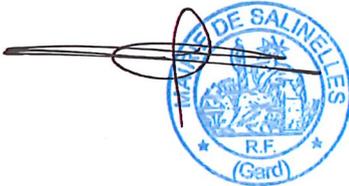
Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Section d'investissement				
001 – Excédent d'investissement reporté	0,05 €			
20/203 – Frais d'études... - Opération 10002	0,05 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1, du budget 2023 service Eau et Assainissement M49, pour les diminutions de crédits tel que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/4/2023
Reçu en préfecture le 17/4/2023
Publié le 18/4/2023
ID : 030-213003064-20230412-292023-DE